

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 25 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAILLARD Maire.

PRESENTS : M. GAILLARD, MME GARRELIS, MME CHEBASSIER, M. FIDALGO, M. PASSERIEUX, M. LACOSSE, M. PAUILLACQ, M. SENNAVOINE, M. LE LAY, MME LE BAIL, MME OLIVER

EXCUSEES : MME LE LAY (procuration à M. LE LAY)
MME BARRAU (procuration à M. GAILLARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent FIDALGO

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si la lecture du compte-rendu précédent fait l'objet d'observations.

Aucune remarque particulière, le compte-rendu du 26 mai est donc approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

ORDRE DU JOUR

Avant de commencer cette séance, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour de cette séance :

- Convention avec la CDC pour le service halte- garderie
- Demande de subvention auprès du Département (FDAVC)

Restauration scolaire

Convention traiteur

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu la convention de monsieur ROUZIE traiteur, pour la fourniture des repas enfants et adultes pour la rentrée scolaire 2021/2022. Il précise qu'une augmentation de 7 centimes d'euro TTC est appliquée sur les repas enfants et 6 centimes d'euro TTC pour les repas adultes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la signature de cette nouvelle convention pour l'année scolaire 2021/2022 et s'il souhaite répercuter cette hausse auprès des familles pour l'année 2021/2022.

D'un point de vue historique, la commune avait pris à sa charge l'augmentation de 7 centimes appliquée l'année précédente.

Après un tour de table pour le vote ou non de cette augmentation auprès des familles, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR décide d'augmenter, à compter du 2 Septembre 2021, les tarifs des repas de cantine facturés aux enfants, à savoir :

⇒ 2.90 € pour les enfants dont les parents résident à Caudrot (+ 10 centimes)

⇒ 3.90 € pour les enfants dans les parents résident hors commune (+ 10 centimes)

Avec une prise en charge par la commune de 0.92 euros par repas, ce montant reste supérieur à la moyenne des dernières années. En effet, le surcoût par repas du traiteur s'élève à + 14 centimes sur les 2 dernières années.

Le tarif des repas adultes reste inchangé, soit 4.30 €.

Convention de partenariat avec France Services

Poursuivant la volonté d'un retour du service public au sein des territoires, la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde a souhaité l'implantation d'une antenne France services au sein de la commune.

Ce lieu ouvert à tous permet aux habitants dans un seul et même lieu l'accès aux principaux organismes de services publics comme :

- Le ministère de l'intérieur
- Le ministre de la justice
- Les finances publiques
- L'assurance retraite
- L'assurance maladie
- Pôle emploi
- La CAF, la MSA

L'agent France Services formé et disponible accompagne ainsi les usagers dans leurs démarches du quotidien.

Cette permanence, qui a débuté le 14 juin 2021, a lieu dans le bureau annexe de la Mairie, récemment rénové, les lundis et jeudis toute la journée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il l'autorise à signer une convention de partenariat avec la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde pour la mise en place de ce nouveau service, avec une contribution annuelle de 500 € pour la collectivité, reconductible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la signature de cette convention avec la CDC.

Convention de partenariat Service Halte-garderie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la coordinatrice petite enfance de la communauté de communes du réolais en sud gironde sollicitant, dans le cadre de la convention de mise à disposition de locaux municipaux pour les services du multi-accueil de Saint Pierre d'Aurillac, l'occupation de nos locaux pour une permanence supplémentaire les lundis matins durant le mois de Septembre 2021.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal, l'autorisation de signer une nouvelle convention avec la communauté de communes du réolais en sud gironde, pour l'utilisation du Centre Socio-culturel les lundis du mois de Septembre, mardis et jeudis matins comme actuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de locaux municipaux avec la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, pour la halte-garderie itinérante et les temps de regroupement du service d'accueil familial, à compter du 30 août 2021 pour une durée d'un an, la facturation de l'occupation de la salle étant établie aux nombres de passage sur la commune.

Emplacement publicitaire 2022

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une taxe locale sur la publicité extérieure frappant les supports publicitaires sur la commune est facturée tous les ans.

Elle concerne les dispositifs suivants, visible de toute voie ouverte à la circulation publique :

- Les dispositifs publicitaires (tout support susceptible de contenir une publicité),
- Les enseignes
- Les préenseignes y compris celles visées par les 2^{ème} et 3^{ème} alinéas de l'article L.581-19 du code de l'environnement.

L'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de cette taxe, prévus au 1^o du B de l'article L.2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2^o et au 3^o du même article L.2333-9.

Le tarif maximal s'élève en 2022 à :

- 16.20 euros dans les communes de moins de 50 000 habitants.

Notre commune compte un support publicitaire non numérique de moins de 50 m², exploitée par la société CLEAR CHANNEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour 2022 le tarif de droit commun d'un montant de 16.20 euros le m² au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Subvention Croix-Rouge

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Président de la Croix Rouge sollicitant la municipalité pour l'octroi d'une subvention, notamment pour faire face à un nombre de plus en plus croissant de demandeurs.

Cette association assure la distribution de colis alimentaires, dont certaines familles caudrotaises dans le besoin, bénéficient.

Plusieurs élus indiquent qu'il a été voté le 9 Avril 2021 la somme de 1000 € en faveur du C.C.A.S, et que par conséquent, une éventuelle subvention à la Croix-Rouge serait plutôt à orienter sur ce budget.

Aussi, les membres du Conseil d'administration du CCAS délibéreront sur l'octroi ou non d'une aide financière auprès de la Croix Rouge.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de laisser le CCAS délibérer sur cette demande.

Convention relative aux missions d'assistance technique apportées par le Département de la Gironde, pour la gestion du service public d'assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion du service public d'assainissement, le Département de la Gironde propose une mission d'assistance technique destinée à favoriser la solidarité avec le monde rural, dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement et de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques.

Cette assistance peut porter sur :

- L'élaboration du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service
 - La visite des ouvrages des systèmes de production, de traitement et de distribution de l'eau potable et des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées
 - Le suivi annuel des engagements contractuels du délégataire
 - L'assistance à la négociation d'avenants au contrat de délégation
 - L'accompagnement aux opérations de renouvellement d'un contrat de délégation
- et fait l'objet d'une participation financière forfaitaire annuelle, en fonction des missions choisies.

Notre commune étant éligible à ce dispositif, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention relative aux missions d'assurances technique apportées par le Département de la Gironde, pour la gestion du service public d'assainissement.

Le Conseil Municipal, autorise monsieur le Maire à signer la convention relative aux missions d'assurances technique apportées par le Département de la Gironde, pour la gestion du service public d'assainissement établie à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le coût annuel serait de 2152.80 €.

Subvention FDAVC

Dans le cadre des travaux de voirie 2021 qui concerne la rénovation de la route communale du Bert ainsi que la création d'un passage piéton devant la Pharmacie des Tilleuls, s'élevant à 25 608 € T.T.C, monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une aide financière au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale (FDAVC), dossier qui est à déposer auprès du Département.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de constituer le dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à constituer un dossier de demande de subvention au titre du FDAVC pour le programme 2021 de rénovation de notre voirie communale.

Admission en Non-Valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la Trésorerie de Langon un état d'admission en non-valeur concernant des dettes de cantine et de garderie de famille ayant quitté la commune, et ne pouvant être recouvré par la comptable pour les années 2012, 2013 et 2019 d'un montant global de 483.82 €.

Après avoir pris connaissance de cet état, le Conseil Municipal accepte, l'admission en non-valeur des dettes de cantine et de garderie pour les années 2012, 2013 et 2019 d'un montant global de 483.82 €.

Cette somme sera mandatée au compte 6541.

Point budgétaire

Madame Garrelis fait un exposé sur la situation financière de la collectivité au 30 juin.

Pas d'inquiétude particulière, le budget est bien maîtrisé par rapport aux prévisions.

Les élus recevront un compte administratif arrêté au 30 juin comme demandé

Forum des associations

Madame CHEBASSIER précise qu'il aura lieu le 5 septembre 2021 au Centre Socio Culturel où pourrait être rajouté le forum des citoyens qui consiste à l'organisation d'une réunion publique afin de présenter aux administrés le projet d'aménagement de la plaine du castéra.

ECOLE

Kermesse

Madame CHEBASSIER communique la date de la kermesse qui est arrêtée au 26 juin.

Elle indique également, que comme à l'accoutumée, un dictionnaire sera offert aux enfants de CM2 à cette occasion, ainsi qu'un bon cadeau nominatif, qui leur permettra d'effectuer une randonnée avec des chiens de traîneaux à Saint-Maixant.

Un court métrage réalisé avec chacune des 5 classes par les enfants sera visionné dans l'après-midi au foyer rural

Informatique

Les contrats de location des TBI ont fait l'objet d'une étude avec la nouvelle commerciale des ets Ricoh et mme Chebassier.

A la suite de cet audit, il a été convenu d'arrêter ces contrats trop coûteux à long terme, et de partir sur l'acquisition de Quatre TBI, pour un coût de 21 000 € HT.

Cette dépense sera subventionnée dans le cadre du FDAEC.

Bibliothèque

Le dispositif des itinérances d'automne, porté par le réseau de lecture publique de la communauté de communes du Réolais, propose des animations avec différents thèmes.

Chaque commune a dû proposer le sien. Il a été retenu par l'ensemble des communes pour cette saison

Le thème « La correspondance ». Cette exposition aura lieu du 5 octobre au 6 novembre dans l'enceinte de notre bibliothèque.

La séance est levée à 20 h 50



The page contains several handwritten signatures and initials. On the left, there is a large black signature that appears to be 'H'. Below it, the name 'Rebamer' is written in a cursive black script. In the center, there are several blue ink signatures and initials, including a large one that looks like 'B', another that looks like 'BLL', and a smaller one that looks like 'J. Lap'. There are also some other blue ink marks and a black signature that looks like 'A'.